

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(13^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 4 mai 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

M. le président.

1. Remplacement d'un député décédé (p. 283).
2. Cessation de mandat et remplacement de députés nommés membres du Gouvernement (p. 283).
3. Requête en contestation d'opérations électorales (p. 283).
4. Nomination d'un représentant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 283).
5. Nomination de représentants de l'Assemblée à un organisme extraparlémtaire (p. 283).
6. Délégation de l'Assemblée nationale pour la planification (p. 284).
7. Dépôt de propositions de loi (p. 284).
8. Ordre du jour (p. 285).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

En raison du décès de Pierre Bérégovoy, et en signe de deuil, l'Assemblée n'examinera pas aujourd'hui l'ordre du jour qui avait été prévu.

La séance va être levée immédiatement après les communications réglementaires.

1

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

M. le président. J'ai reçu, en application des articles LO 176-1 et LO 179 du code électoral, une communication de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 3 mai 1993, m'informant du remplacement de M. Pierre Bérégovoy, député de la première circonscription de la Nièvre, par M. Didier Boulaud.

2

CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte, au *Journal officiel*, de la cessation le 1^{er} mai 1993, à minuit, du mandat de vingt-cinq députés nommés membres du Gouvernement par les décrets du 29 mars et du 30 mars 1993.

Par une communication en date du 2 mai 1993 de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, faite en application des articles LO 176-1 et LO 179 du code électoral, M. le président a été informé du remplacement de :

M. Edouard Balladur, député de la douzième circonscription de Paris, par M. Philippe Goujon ;

M. Pierre Méhaignerie, député de la cinquième circonscription d'Ille-et-Vilaine, par Mme Danièle Dufeu ;

M. François Léotard, député de la cinquième circonscription du Var, par M. Jean-Marie Bertrand ;

M. Alain Juppé, député de la dix-huitième circonscription de Paris, par M. Yves Verwerde ;

M. François Bayrou, député de la deuxième circonscription des Pyrénées-Atlantiques, par M. Pierre Laguilhon-Pemoulie ;

M. Michel Roussin, député de la troisième circonscription de Paris, par Mme Martine Aurillac ;

M. Dominique Perben, député de la cinquième circonscription de Saône-et-Loire, par M. Jean-Paul Emorine ;

Mme Michèle Alliot-Marie, député de la sixième circonscription des Pyrénées-Atlantiques par M. Daniel Poulou ;

M. Alain Carignon, député de la première circonscription de l'Isère, par M. Richard Cazenave ;

M. Philippe Mestre, député de la deuxième circonscription de Vendée, par M. Léon Aimé ;

M. Pascal Clément, député de la sixième circonscription de la Loire, par M. Jacques Cypès ;

M. Philippe Douste-Blazy, député de la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées, par M. Jean-François Calvo ;

Mme Lucette Michaux-Chevry, député de la quatrième circonscription de la Guadeloupe, par M. Philippe Chaulet ;

M. Alain Lamassoure, député de la cinquième circonscription des Pyrénées-Atlantiques, par M. Jean Grenet.

3

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article LO 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle requête en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

4

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. J'informe l'Assemblée que la candidature de M. Michel Hunault au siège vacant de membre suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe est affichée et publiée au *Journal officiel*.

La nomination prend effet dès cette publication.

M. Michel Hunault exercera son mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

5

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe l'Assemblée que la nomination de ses représentants au sein de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a été publiée au *Journal officiel* du 30 avril 1993.

6

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LA PLANIFICATION

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'a été publiée au *Journal officiel* du vendredi 30 avril 1993 la nomination de ses représentants à la délégation pour la planification.

7

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. François d'Harcourt, une proposition de loi tendant à créer un revenu mensuel au profit des mères au foyer, dénommé « salaire maternel ».

La proposition de loi n° 128 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. François d'Harcourt, une proposition de loi tendant à la création d'un fonds destiné à l'aide au financement de l'accession au logement locatif.

La proposition de loi n° 129 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. François d'Harcourt, une proposition de loi tendant à créer une commission nationale des méthodes substitutives à l'expérimentation animale.

La proposition de loi n° 130 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. André Santini et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à proposer des mesures pour relancer la construction et accroître l'offre de logement.

La proposition de loi n° 131 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. Jacques Masdeu-Arux et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à prévenir les fraudes au mariage.

La proposition de loi n° 132 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. Charles Miossec et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 59-1157 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés afin de faire bénéficier les directeurs d'établissements d'enseignement privés des indemnités de direction et de décharges de service d'enseignement accordées aux instituteurs exerçant des fonctions de directeurs d'écoles publiques.

La proposition de loi n° 133 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. Xavier Dugoin, une proposition de loi tendant à alléger le taux de la TVA sur le matériel et équipements sportifs.

La proposition de loi n° 134 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à améliorer la protection du domicile.

La proposition de loi n° 135 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à favoriser l'installation de dispositif de fermeture organisant l'accès à des immeubles détenus en copropriété.

La proposition de loi n° 136 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. André Santini, une proposition de loi tendant à permettre aux établissements publics de coopération intercommunale, exerçant leur activité dans plusieurs départements, de siéger dans la commission départementale de coopération intercommunale des départements où leur siège n'est pas établi.

La proposition de loi n° 137 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. André Santini, une proposition de loi tendant à exonérer de droits les mutations à titre gratuit au profit de handicapés incapables de travailler.

La proposition de loi n° 138 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. André Santini, une proposition de loi tendant à étendre la loi du 31 décembre 1970 réglementant les sociétés civiles de placement immobilier au placement forestier.

La proposition de loi n° 139 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. André Santini, une proposition de loi tendant à exclure les services publics de distribution d'eau destinée à la consommation humaine du champ d'application des taxes et redevances perçues au profit de Voies navigables de France.

La proposition de loi n° 140 est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de MM. Charles Miossec et Henri de Gastines, une proposition de loi tendant à préciser les conditions de vente du logement principal d'un débiteur soumis aux dispositions de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

La proposition de loi n° 141 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitu-

tion d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 4 mai 1993, de M. Denis Jacquat, une proposition de loi tendant à instituer une déduction fiscale au profit des contribuables ayant à charge un ou plusieurs enfants atteints d'adrénoleucodystrophie.

La proposition de loi n° 142 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 5 mai 1993, à quinze heures, séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat (n° 19) tendant à élargir en faveur des retraités la procédure du vote par procuration (rapport n° 119 de Mme Suzanne Sauvaigo, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Éventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de MMes et MM. les députés le décès de Pierre Bérégovoy, député de la première circonscription de la Nièvre, survenu le 1^{er} mai 1993.

CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Vu l'article 23 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, notamment son article 1^{er} et les articles LO 121 et LO 153 du code électoral ;

Vu le décret du 29 mars 1993 publié au *Journal officiel* du 30 mars 1993 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 30 mars 1993 publié au *Journal officiel* du 31 mars 1993, relatif à la composition du Gouvernement,

M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la cessation, le 1^{er} mai 1993, à minuit, du mandat de député de :

M. Edouard Balladur, nommé Premier ministre ;

M. Pierre Méhaignerie, nommé ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. François Léotard, nommé ministre d'Etat, ministre de la défense ;

M. Alain Juppé, nommé ministre des affaires étrangères ;

M. François Bayrou, nommé ministre de l'éducation nationale ;

M. Edmond Alphandéry, nommé ministre de l'économie ;

M. Gérard Longuet, nommé ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur ;

M. Bernard Bosson, nommé ministre de l'équipement, des transports et du tourisme ;

M. Alain Madelin, nommé ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat ;

M. Michel Giraud, nommé ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

M. Jacques Toubon, nommé ministre de la culture et de la francophonie ;

M. Nicolas Sarkozy, nommé ministre du budget, porte-parole du Gouvernement ;

M. François Fillon, nommé ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

M. Michel Barnier, nommé ministre de l'environnement ;

M. André Rossinot, nommé ministre de la fonction publique ;

M. Hervé de Charette, nommé ministre du logement ;

M. Michel Roussin, nommé ministre de la coopération ;

M. Dominique Perben, nommé ministre des départements et territoires d'outre-mer ;

Mme Michèle Alliot-Marie, nommée ministre de la jeunesse et des sports ;

M. Alain Carignon, nommé ministre de la communication ;

M. Philippe Mestre, nommé ministre des anciens combattants et victimes de guerre ;

M. Pascal Clément, nommé ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale ;

M. Philippe Douste-Blazy, nommé ministre délégué à la santé ;

Mme Lucette Michaux-Chevry, nommée ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme ;

M. Alain Lamassoure, nommé ministre délégué aux affaires européennes.

Par une communication, en date du 2 mai 1993, de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, faite en application des articles LO 176-1 et LO 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale :

M. Edouard Balladur (deuxième circonscription de Paris) par M. Philippe Goujon ;

M. Pierre Méhaignerie (cinquième circonscription d'Ille-et-Vilaine) par Mme Danielle Dufeu ;

M. François Léotard (cinquième circonscription du Var) par M. Jean-Marie Bertrand ;

M. Alain Juppé (dix-huitième circonscription de Paris) par M. Yves Verwaerde ;

M. François Bayrou (deuxième circonscription des Pyrénées-Atlantiques) par M. Pierre Laguillon-Péroulié ;

M. Edmond Alphandéry (troisième circonscription de Maine-et-Loire) par M. Christian Martin ;

M. Gérard Longuet (première circonscription de la Meuse) par M. André Droitcourt ;

M. Bernard Bosson (deuxième circonscription de la Haute-Savoie) par M. Pierre Hérisson ;

M. Alain Madelin (quatrième circonscription d'Ille-et-Vilaine) par M. Jean-Gilles Berthommier ;

M. Michel Giraud (cinquième circonscription du Val-de-Marne) par M. Gilles Carrez ;

M. Jacques Toubon (dixième circonscription de Paris) par M. Claude Gosguen ;

M. Nicolas Sarkozy (sixième circonscription des Hauts-de-Seine) par M. Charles Ceccaldi-Raynaud ;

M. François Fillon (quatrième circonscription de la Sarthe) par M. Pierre Lefebvre ;

M. Michel Barnier (deuxième circonscription de la Savoie) par M. Hervé Gaymard ;

M. André Rossinot (première circonscription de Meurthe-et-Moselle) par M. Jean-Marie Schléret ;

M. Hervé de Charette (sixième circonscription de Maine-et-Loire) par M. Alain Levoyer ;

M. Michel Roussin (troisième circonscription de Paris) par Mme Martine Aurillac ;

M. Dominique Perben (cinquième circonscription de Saône-et-Loire) par M. Jean-Paul Emorine ;

Mme Michèle Alliot-Marie (sixième circonscription des Pyrénées-Atlantiques) par M. Daniel Poulou ;

M. Alain Carignon (première circonscription de l'Isère) par M. Richard Cazenave ;

M. Philippe Mestre (deuxième circonscription de la Vendée) par M. Léon Aimé ;

M. Pascal Clément (sixième circonscription de la Loire) par M. Jacques Cyprès ;

M. Philippe Douste-Blazy (deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées) par M. Jean-François Calvo ;

Mme Lucette Michaux-Chevry (quatrième circonscription de la Guadeloupe) par M. Philippe Chaulet ;

M. Alain Lamassoure (cinquième circonscription des Pyrénées-Atlantiques) par M. Jean Grenet.

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Par une communication du 3 mai 1993, faite en application des articles LO 176-1 et LO 179 du code électoral, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a informé M. le président de l'Assemblée nationale que Pierre Bérégovoy, député de la première circonscription de la Nièvre, décédé le 1^{er} mai 1993, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Didier Boulaud, élu en même temps que lui à cet effet.

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Communication du Conseil constitutionnel, en date du 3 mai 1993, faite en application de l'article L.O. 181 du code électoral)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e). Nom du député dont l'élection est contestée : Mme Michèle Alliot-Marie. Tour du scrutin : 2^e. Nom du requérant : M. Christian Beau.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 4 mai 1993)

I. – Groupe du Rassemblement pour la République

(232 membres au lieu de 244)

Supprimer les noms de Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Edouard Balladur, Michel Barnier, Alain Carignon, François Fillon, Michel Giraud, Alain Juppé, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Dominique Perben, Michel Roussin, Nicolas Sarkozy, Jacques Toubon.

II. – Groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre

(210 membres)

Supprimer les noms de MM. Edmond Alphandéry, François Bayrou, Bernard Bosson, Hervé de Charette, Pascal Clément, Philippe Douste-Blazy, Alain Lamassoure, François Léotard, Gérard Longuet, Alain Madelin, Pierre Méhaignerie, Philippe Mestre, André Rossinot.

Ajouter les noms de MM. Léon Aimé, Jean-Gilles Berthommier, Jacques Cyprès, André Droitcourt, Mme Danielle Dufeu, MM. Jean-Paul Emorine, Claude Goasguen, Pierre Hérisson, Alain Levoyer, Christian Martin, Daniel Poulou, Jean-Marie Schléret, Yves Verwaerde.

III. – Groupe socialiste

(51 membres au lieu de 52)

Supprimer le nom de M. Pierre Bérégovoy.

IV. – Liste des députés n'appartenant à aucun groupe

(14 au lieu de 1)

Ajouter les noms de Mme Martine Aurillac, MM. Jean-Marie Bertrand, Didier Boulaud, Jean-François Calvo, Gilles Carrez, Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Philippe Chaulet, Hervé Gaymard, Philippe Goujon, Jean Grenet, Pierre Laguilhon-Pémoulié, Pierre Lefebvre.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 5 mai 1993)

Groupe du Rassemblement pour la République

(243 membres au lieu de 232)

Ajouter les noms de Mme Martine Aurillac, MM. Jean-Marie Bertrand, Jean-François Calvo, Gilles Carrez, Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Philippe Chaulet, Hervé Gaymard, Philippe Goujon, Pierre Laguilhon-Pémoulié, Pierre Lefebvre.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(15 membres au lieu de 14)

Ajouter le nom de M. Jean Grenet.

Liste des députés n'appartenant à aucun groupe

(2 au lieu de 4)

Supprimer les noms de Mme Martine Aurillac, MM. Jean-Marie Bertrand, Jean-François Calvo, Gilles Carrez, Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Philippe Chaulet, Hervé Gaymard, Philippe Goujon, Jean Grenet, Pierre Laguilhon-Pémoulié, Pierre Lefebvre.

COMMISSIONS

Nominations de membres de commissions

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe de l'UDF a désigné :

Mme Danielle Dufeu, MM. Jean-Gilles Berthommier et Jean-Marie Schléret pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Pierre Hérisson pour siéger à la commission des affaires étrangères.

MM. Léon Aimé, André Droitcourt, Jean-Paul Emorine et Christian Martin pour siéger à la commission de la défense nationale et des forces armées.

MM. Jacques Cyprès, Claude Goasguen, Alain Levoyer, Daniel Poulou et Yves Verwaerde pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le mardi 4 mai 1993 à 14 h 30

Ces nominations ont pris effet dès leur publications au *Journal officiel*.

CONVOCACTION RECTIFIÉE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, précédemment convoquée pour le mardi 4 mai 1993 à 19 heures, est reportée au mardi 4 mai 1993, à 19 h 30, dans les salons de la présidence.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Aménagement du territoire (politique et réglementation - désenclavement - Auvergne)

36. – 5 mai 1993. – M. Pierre Pascalon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la gravité de la situation économique d'Issoire et du val d'Allier. Pour y

remédier, il convient notamment d'accélérer le désenclavement du Massif central et plus particulièrement le désenclavement du sud de l'agglomération clermontoise, durement touché par la crise malgré les efforts engagés dans le cadre du plan Massif central depuis 1975 sous l'impulsion de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac. Il convient maintenant de relancer ce désenclavement en veillant en particulier à accélérer plus spécialement le désenclavement du sud de l'agglomération clermontoise. Les actions suivantes s'imposent dans cette perspective : 1° Terminer le plus rapidement possible l'autoroute A75 la Méridienne en finançant en particulier la déviation de Millau ; 2° Achever l'électrification de la ligne SNCF Paris-Clermont-Ferrand-Béziers, par la réalisation de l'électrification du tronçon Clermont-Ferrand-Neussargues ; 3° Décider et programmer un TGV pour l'Auvergne, qui soit en réalité un TGV Paris-Clermont-Ferrand-Catalogne ; 4° Obtenir rapidement, le tracé Nord pour le contournement de Clermont-Ferrand paraissant acquis pour l'autoroute Clermont-Ferrand-Bordeaux, une bretelle autoroutière Sud pour irriguer aussi la région isoïrienne. En conséquence, il lui demande que ces réalisations - nécessaires pour le développement économique du Massif central et du val d'Allier en particulier et nécessaire pour apporter une véritable alternative au couloir rhodanien au bord de l'asphyxie - soient prises en compte dans le cadre du plan de relance du BTP préparé par le Gouvernement.

*Transports urbains
(politique et réglementation - utilisation des véhicules privés - Ile-de-France)*

37. - 5 mai 1993. - **M. Jean-Claude Abrion** expose **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** que les transports en véhicules particuliers font perdre aux Franciliens plus de 7 millions d'heures de travail (source DATAR) dans les embouteillages, malgré l'accroissement considérable des dépenses liées aux infrastructures routières de la région Ile-de-France. Il lui fait observer que, dans les villes de la périphérie, des efforts en matière de transports collectifs urbains ont été réalisés, mais que la rentabilité de ces investissements diminue d'année en année en raison du fait que des personnes devant se rendre à Paris pour leur travail continuent à privilégier leur véhicule particulier. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de faciliter l'instauration de moyens dissuasifs d'utilisation quotidienne des véhicules particuliers là où les réseaux urbains sont bien développés. Il souhaite également connaître sa position sur la création d'un péage urbain, cela afin de sauvegarder les centres villes et restaurer une qualité de vie au quotidien.

*Construction aéronautique
(Sochata - emploi et activité)*

38. - 5 mai 1993. - **M. Franck Borotra** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la Société Sochata qui est une filiale de la SNECMA. Cette entreprise est l'une des plus importantes parmi les réparateurs mondiaux indépendants de moteurs d'avion. Son principal client est Air Inter. Air France, propriétaire d'Air Inter, a retiré à Sochata la clientèle d'Air Inter, au profit d'Air France Industrie, qui assure des transferts de charge en direction de deux entreprises étrangères rachetées par Air France, la Sabena et CSA. Ainsi Sochata voit son activité, son emploi, sa capacité technologique, son existence même, mis en péril par la décision d'Air France, au profit d'entreprises belge et tchécoslovaque et au mépris de l'emploi en France. En conséquence, il lui demande ce qu'il entend faire pour préserver l'entreprise Sochata et amener Air France à respecter les exigences de l'emploi en France. En outre, il souhaiterait savoir s'il pense que le moment n'est pas venu d'envisager une rationalisation de ce secteur, autour d'un pôle français, en liaison avec l'activité militaire, dans lequel Sochata pourrait jouer un rôle éminent.

*Sécurité sociale
(cotisations et C.S.G. - calcul - artistes auteurs)*

39. - 5 mai 1993. - **M. Alfred Trassy-Paillogues** attire l'attention de **M. le ministre de la culture et de la francophonie** sur les conséquences pour les artistes des dispositions de l'article 31 de la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social. Cet article a modifié les modalités de calcul des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée, en prenant en compte non plus le bénéfice mais le chiffre d'affaires de ces professionnels. Cette disposition touche dangereusement les artistes dans leur devenir déjà aggravé par la conjoncture actuelle, car elle conduit à ne pas prendre en considération les frais professionnels de ces derniers, statistiquement esti-

més à 60 %, mais pouvant atteindre, bien souvent, jusqu'à 90 p. 100 en fonction de la matière utilisée pour la réalisation artistique (par exemple, pour un sculpteur qui utilise du marbre ou les services d'une fonderie). Il lui demande quelle est sa position à ce sujet et s'il envisage de faire réexaminer cette disposition qui pénalise particulièrement les artistes.

*Travail
(travail clandestin - contrôle - chômeurs et bénéficiaires du RMI)*

40. - 5 mai 1993. - **M. Jean de Lipkowski** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur le contrôle des chômeurs, notamment de longue durée, et des bénéficiaires du RMI. Le développement du « travail au noir » est un véritable fléau économique. Il lui demande s'il entend mettre en place une méthode de contrôle plus appropriée et, dans le cadre de la décentralisation, s'il envisage de donner plus de pouvoir aux maires.

*Santé publique
(accidents thérapeutiques - indemnisation)*

41. - 5 mai 1993. - **Mme Muguette Jacquaint** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre délégué à la santé** sur l'indemnisation des accidents thérapeutiques, qui touchent chaque année 10 000 personnes. Pour une personne éprouvant un préjudice considérable à la suite d'une intervention (paraplégie, amputation d'un membre, ...), les frais directement liés à ce handicap sont considérables (fauteuil roulant par exemple), sans compter la perte financière. Actuellement, pour être indemnisée, elle doit entamer une procédure judiciaire, et avant que la réparation du préjudice n'intervienne, de longues années s'écoulent pendant lesquelles la victime est confrontée à des difficultés majeures. Du reste, dans leur majorité, les accidents thérapeutiques ne relèvent pas de la justice, toute médication pouvant être dangereuse. Chacun ayant considéré jusqu'ici cette question comme urgente, un texte de loi peut être présenté rapidement ; la concertation avec les associations des victimes doit reprendre et aboutir dans les plus brefs délais à la discussion parlementaire. Elle lui demande quand ce texte viendra en discussion à l'Assemblée nationale.

*Enseignement maternel et primaire
(ZEP - fermeture de classes)*

42. - 5 mai 1993. - **M. Jean-Pierre Michel** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les zones d'éducation prioritaire (ZEP). Dans le développement du débat sur la ville, il lui demande de geler les fermetures de classes envisagées dans les établissements scolaires inclus dans une ZEP. Cette mesure permettrait en effet aux enseignants de mieux suivre les cas difficiles et de participer ainsi à l'intégration sociale des enfants issus des milieux souvent les plus défavorisés.

*Santé publique
(alcoolisme - loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 - application - associations et clubs sportifs - financement)*

43. - 5 mai 1993. - Les associations et clubs sportifs amateurs, qui assurent continuellement le développement de la dynamique sportive et qui maintiennent ainsi une animation de nos villages, éprouvent des difficultés dans le cadre de leurs activités. Ils doivent notamment respecter la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 qui interdit la vente et la distribution de boissons alcoolisées dans les stades et, d'une manière générale, dans tous les établissements d'activités physiques et sportives. Cette interdiction prive ces associations des revenus indispensables à leur fonctionnement. C'est pourquoi **M. Alain Ferry** demande à **Mme le ministre de la jeunesse et des sports** quelles sont les mesures envisagées afin de corriger certains effets négatifs de cette loi.

*Politique extérieure
(francophonie - deuxièmes jeux de la francophonie - organisation)*

44. - 5 mai 1993. - **M. Xavier Dugoin** rappelle à **M. le ministre de la culture et de la francophonie** que les deuxièmes jeux de la francophonie sont prévus fin juillet prochain. Le gouvernement précédent, en septembre 1992, a changé le lieu d'implantation de ceux-ci. Le département de l'Essonne, choisi en juillet 1989, à l'occasion des premiers jeux de Rabat, à l'unanimité des pays francophones, a été écarté au profit du département des Bouches-du-Rhône. Beaucoup de difficultés organisationnelles sont en train de se faire jour.

Pour éviter un échec, il serait urgent de demander au comité international un report de ces jeux. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce propos.

*Transports maritimes
(ports - politique et réglementation)*

45. - 5 mai 1993. - **M. Yves Marchand** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur les conditions de mise en œuvre de la réforme portuaire consécutive à la loi du 9 juin 1992. Si les modalités d'exercice de la manutention portuaire sont réglées, il reste : 1. à constater, port par port, le respect de l'esprit de la loi à un moment où se font jour des projets pervers de création de groupements d'intérêt économique qui ne seraient en fait que la remise en vigueur des bureaux communs de la main-d'œuvre ; 2. à préciser l'état d'avancement de la convention collective nationale au moment où la Fédération nationale des ports et docks revendique à nouveau : le monopole de la représentation syndicale ; un droit de grève exorbitant du droit commun ; l'exclusive d'embauche pour les fils de dockers ; 3. à décider du deuxième volet de la réforme, relatif à la politique foncière dans les ports.

*Textile et habillement
(emploi et activité - concurrence étrangère)*

46. - 5 mai 1993. - **M. Michel Jacquemin** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur l'avenir de l'industrie de l'habillement. La part des emplois industriels dans la population active est passée, entre 1973 et 1992, de 40 p. 100 à 29 p. 100. Cette évolution est la conséquence directe, bien souvent, de la concurrence des pays à bas salaires. Le 14 mai, l'industrie de l'habillement exprimera son inquiétude dans la rue, craignant d'ici à cinq ans la perte de 100 000 emplois sur les 350 000 qu'elle compte actuellement. Il lui demande s'il est prêt, d'une part, à exiger le respect par les pays de la communauté, à leurs frontières, des accords commerciaux en vigueur et, d'autre part, à faire envisager par cette même communauté l'augmentation des droits de douane frappant les importations provenant de certains pays tiers.

*Animaux
(faune sauvage - protection - entretien des jachères)*

47. - 5 mai 1993. - **M. Eric Duboc** souhaite appeler l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur la circulaire en date du 26 mars émanant de la direction de la production et des échanges, qui prévoit l'obligation pour les agriculteurs de broyer ou de faucher les jachères durant le mois de juin 1993. Or cette période correspond au moment le plus important de nidifications et de naissances de la faune sauvage, notamment le gibier (perdreix, faisans...). Cette circulaire ne tient aucun compte des propositions des chasseurs au sujet des règles et conseils d'entretien des jachères annuelles et elle ne permet pas « d'assurer la protection de l'environnement », comme le stipule dans son premier paragraphe, la circulaire du ministère. Il lui demande si un assouplissement de ces mesures, en différant après la

mi-juillet l'entretien des jachères afin de concilier le respect de la faune sauvage et l'indemnisation des agriculteurs par la prime jachère, est envisagé par le Gouvernement.

*Armement
(GIAT-industries - emploi et activité - Bourges)*

48. - 5 mai 1993. - **M. Franck Thomas-Richard** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la défense**, sur l'avenir des industries d'armement régionales dans le département du Cher. En effet, l'Aérospatiale de Bourges, employant 2 000 personnes, devait accueillir certaines activités de Châtillon-sous-Bagneux ; il semblerait que cette delocalisation soit remise en cause. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage de maintenir celle-ci en faveur de Bourges. D'autre part, le GIAT-industries n'a enregistré aucune commande ferme depuis dix-huit mois. La direction envisage donc de fermer les ateliers d'intégration finale. Des mesures simples pourraient être prises afin d'éviter d'avoir recours à cette extrémité. Il lui demande si le contrat des chars Leclerc négocié avec les Emirats arabes unis a été signé et quelles seront les retombées locales. Il souhaite, par ailleurs, connaître si des crédits seront prochainement débloqués pour concrétiser la commande de remise à niveau des chars "155 AUF1" repoussée depuis deux ans et qui suffirait à empêcher la fermeture de l'atelier de montage final en septembre 93.

*Transports ferroviaires
(TGV - ligne Barreau-sud - tracé - Essonne)*

49. - 5 mai 1993. - **M. Pierre-André Wiltzer** rappelle que le précédent Gouvernement avait proposé un projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de l'île-de-France. Ce projet a suscité une large opposition de la population et les votes négatifs des 8 conseils généraux et du conseil régional, consultés pour avis. L'un des motifs du rejet suscité par ce projet de SDAU dans le département de l'Essonne est qu'il comportait la réalisation d'une ligne du TGV baptisée Barreau-sud, destinée à assurer l'interconnexion entre le réseau Sud-Est et le réseau Atlantique. Cette ligne, traversant l'Essonne d'est en ouest sans s'y arrêter, provoquerait des atteintes graves et irréparables aux exploitations agricoles et à l'environnement naturel dans une zone très fragile. L'utilité publique de cette opération peut en outre être contestée, au moins en partie. Devant l'opposition générale provoquée par ce projet, le Gouvernement précédent avait déclaré que ce dernier allait être réexaminé et il avait fait disparaître des documents du SDAU le tracé du Barreau-sud du TGV. Mais un décret du 1^{er} avril 1992 a approuvé et publié le Schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse qui, lui, prévoit explicitement l'existence de ce Barreau-sud du TGV, ce qui est soit incohérent, soit révélateur d'une volonté persistante de réaliser coûte que coûte les projets de la SNCF, au mépris des engagements pris devant les élus. C'est pourquoi il demande à **M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales** si le Gouvernement a l'intention de rouvrir le dossier et de remettre en cause le projet de Barreau-sud contenu dans le schéma des liaisons ferroviaires à grande vitesse.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	114	858	
33	Questions..... 1 an	113	559	
83	Table compte rendu.....	55	89	
93	Table questions.....	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	104	540	
35	Questions..... 1 an	103	353	
95	Table compte rendu.....	55	84	
96	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 606	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 569	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilite son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

